

DEMANDE DE CARTE D'AMBULANT
A RETOURNER A :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
CFE
904 AVENUE MARECHAL JUIN
CS 83012
30908 NIMES CEDEX 2

Liste des pièces à produire :

- Imprimé CERFA 14022*02 à compléter et signer par le demandeur.
- 1 photo d'identité récente au format carte d'identité (norme ISO/IEC).
- La somme de 30 € à l'ordre de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
- Restitution de la carte d'ambulant périmée (dans le cas d'un renouvellement de la carte ambulant)

Attention pour les sociétés il faut une carte par gérant c'est-à-dire copie pièce d'identité et photos pour chaque gérant et 30 euros par carte.

La délivrance de la carte est soumise au paiement d'une redevance et à la restitution, le cas échéant, du certificat provisoire prévu à l'article R.123-208-3 du code de commerce, ou, en cas de renouvellement ou de modification, de la carte devenue obsolète.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le traitement de vos données peut donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes auprès de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre des métiers et de l'artisanat concernée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

59 ter chemin Verdale 31240 Saint-Jean · +33 5 62 22 94 22 · crma@crma-occitanie.fr · www.crma.occitanie.fr
SIRET 130 027 931 00018

GARD

904 avenue Maréchal Juin - CS 83012 - 30908 Nimes Cedex 2 · +33 4 66 62 80 00 · chambre-de-metiers@cma-gard.fr · www.cma-gard.fr
SIRET 130 027 931 00109
Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020